

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 21 (1870)
Heft: 9

Artikel: Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice 1868-96 [fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice 1868—69.

(Fin.)

Les jeunes peuplements sont traités avec tous les soins nécessaires. Le tableau suivant résume ce qui concerne les cultures opérées.

Matériel.

Genre de culture.	Surface. Arp.	<i>Plants.</i>				<i>Semences.</i>			
		Résineux.		Bois feuillus.		Résineux.		Bois feuillus.	
		à de- meure Plants	en pé- pinière Plants	à de- meure Plants	en pé- pinière Plants	à de- meure œ	en pé- pinière œ	à de- meure œ	en pé- pinière œ
Plantations	49 ¹ / ₂	104326	"	33520	"	"	"	"	"
Semis	16 ¹ / ₂	"	"	"	"	200	"	"	"
Pépinières	"	"	287510	"	1200	"	156	"	61
Somme	65³/₄	104326	287510	33520	1200	200	156	»	61

Frais.

	Au total.		Par arpent.	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Plantations	2315.	12.	46.	77.
Semis	554.	95.	34.	15.
Pépinières	1355.	24.	»	»
Somme	4225.	31.	43.	65.

Le produit de la vente des plants a dépassé le montant des frais pour l'établissement et l'entretien des pépinières; par conséquent les plants employés dans les forêts de l'Etat n'ont rien coûté à la caisse cantonale.

Relativement aux années précédentes, on remarque dans l'emploi des plants et des semences une augmentation provenant de ce que l'on a reboisé de plus grandes surfaces. Quant à l'augmentation de la moyenne des frais par arpent elle a pour cause les prix élevés des semences en 1869, et surtout la circonstance qu'il s'agissait de reboiser des terrains humides, couverts d'un gazon serré qui exigeait le creusage de grands trous ou l'emploi de la plantation sur mottes.

Le succès des cultures est tout à fait satisfaisant. Dans les pépinières les plants ont souffert çà et là des attaques des vers blancs.

Il a été dépensé 5359 fr. 56 ct. pour l'établissement de nouveaux chemins et l'entretien des anciens; les premiers ont été en partie pourvus d'un empierrement et chargés de gravier. Les travaux de dessèchement ont coûté 318 fr. 49 ct.

L'abornement avec pierres taillées des parcelles récemment acquises et l'entretien des bornes des autres forêts ont absorbé 304 fr. 95 ct. Il n'a été dépensé que 6 fr. pour l'entretien des digues de rivière; les cultures agricoles qui ont été faites dans quelques parcelles ont occasionné une dépense de 131 fr. 90 ct.

4. *Protection des forêts.*

Pendant cet exercice il a été dénoncé 35 délits et vols de bois; dans 7 cas les auteurs n'ont pu être découverts. Les 28 autres délits étaient à la charge de 41 personnes. 30 cas se rapportent à des détournements de bois, 3 autres à l'enlèvement de produits accessoires et 2 à de simples dommages causés aux forêts.

La valeur des produits détournés se monte à 49 fr. 20 ct., les dommages directs ou indirects à 23 fr. 85 ct.

Un délinquant n'a pas pu être retrouvé par la police; il y a eu libération dans 3 cas, où 6 personnes étaient compromises; il en a été de même dans un quatrième cas, où les 3 accusés ont pourtant été condamnés aux frais; pour un délit où il n'y avait pas intention de dol, l'autorité s'est déclarée satisfaite par le remboursement volontaire du dommage; 6 cas ont été jugés par les tribunaux de district ou de cercle, et 20 par les autorités de police.

Les dommages-intérêts adjugés à la caisse forestière se montaient à 34 fr. 45 c.; mais 5 fr. 40 ct. n'ont pas pu être perçus à cause de l'insolvabilité des délinquants. 6 fr. ont été bonifiés par le rétablissement d'une coulisse endommagée. Les peines prononcées consistaient en 93 fr. d'amende et 28 jours de prison.

Relativement à l'exercice précédent on remarque une augmentation assez considérable dans le nombre des délits et des personnes qui y ont pris part, de même que dans la valeur des produits soustraits et dans les peines prononcées.

Les phénomènes de la nature n'ont pas causé cette année de grands dommages dans les forêts de l'Etat. Les vents et le poids des neiges ont fait çà et là quelques dégâts, mais les suites ne s'en feront pas remarquer longtemps. Les insectes nuisibles ont manifesté leur présence en rongant les racines et les feuilles dans les pépinières et les jeunes peuplements, mais il n'y a que les vers blancs et le *Nematus abietis* (*saxesenii*?) qui aient causé quelque appréhension sérieuse.

Aucun incendie n'a été signalé dans les forêts de l'Etat. Le printemps passé elles n'ont presque pas souffert non plus des gelées tardives.
